



**MRC
D'ARGENTEUIL**
Authentique. Avec vous.



430, rue Grace
LACHUTE (QUÉBEC)
G9A 1Z6
T. 450.552.2474
F. 450.552.1911

mrcd'argenteuil.qc.ca
ARGENTEUIL.QUÉBEC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité régionale de comté d'Argenteuil

Aux contribuables des municipalités dont le territoire
fait partie de la MRC d'Argenteuil

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné,
Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier
de la susdite municipalité régionale de comté,

QUE le règlement suivant a été adopté par le conseil de la MRC lors de la séance ordinaire tenue le
16 janvier 2019 :

- ✓ Règlement numéro 76-2-18, modifiant le règlement numéro 76-12, visant à modifier le code
d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Argenteuil

Ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC d'Argenteuil, situé au 430, rue Grace, Lachute,
pendant les heures d'ouverture régulières ainsi que sur le site Internet de la MRC d'Argenteuil au
www.argenteuil.qc.ca.

Donné à Lachute, ce 4^e jour du mois de mars deux mille dix-neuf (2019).

Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Marc Beaulieu, Directeur Général de la municipalité
de Grenville-sur-la-Rouge certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-
haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil,
le 11 Mars 2019, entre 12h00 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 jour de Mars 2019.

(signature)